

Communiqué de presse sur le rapport AUTOFORE¹

Pour une Sécurité Européenne automobile renforcée.

D'après une récente étude Européenne, un accroissement de la fréquence des contrôles techniques pour les véhicules anciens, le contrôle des dispositifs électroniques embarqués, ainsi que la mise en place généralisée d'un contrôle technique pour les motos, sont des mesures immédiates pouvant être prises pour améliorer et renforcer tant la sécurité routière que la protection de l'environnement en Europe.

Le Comité International de l'Inspection Technique Automobile, connu sous le nom de **CITA**, en partenariat avec cinq instituts de recherches, a publié un rapport sur l'orientation future de l'application des contrôles d'aptitude à la circulation routière des véhicules en Europe.

Cette étude baptisée **AUTOFORE** (contraction de « **Study for Future Options for Roadworthiness Enforcement in the European Union** ») a été réalisée à la demande de la Commission Européenne, qui en a d'ailleurs financé une partie.

Prenant en compte les différentes bases de données accidents et les analyses économiques disponibles, le rapport "**AUTOFORE**" recommande donc,

- dans un premier temps, la mise en place des dispositions suivantes
 - (a) Une inspection annuelle pour les véhicules particuliers et les véhicules utilitaires légers les plus âgés. A l'heure actuelle la Directive Européenne n'exige pour ces catégories de véhicules qu'une inspection tous les deux ans après le premier contrôle, ce dernier devant être effectué au quatrième anniversaire de la date de première mise en circulation du véhicule. Il est toutefois à signaler que certains pays membres de la communauté européenne exigent déjà des contrôles plus fréquents.
 - (b) Instauration d'un contrôle des systèmes électroniques embarqués les plus fréquemment proposés aux automobilistes et concernant plus particulièrement la sécurité, tels que l'antiblocage des freins (ABS), le contrôle électronique de stabilité (ESC) et les airbags.
 - (c) Instauration d'un contrôle technique obligatoire périodique pour les motos et motocyclettes.
- et dans un deuxième temps,

Que soient entrepris des travaux complémentaires visant à l'amélioration du contrôle technique des véhicules, en prenant en compte la grande majorité des dispositifs électroniques sécuritaires, afin de développer des moyens alternatifs permettant d'assurer que les véhicules restent en adéquation avec l'évolution des conditions de circulation. Ces travaux seront à compléter par une harmonisation plus poussée des normes d'aptitude à la circulation routière en Europe.

¹ Les opinions exprimées dans l'étude sont celles émises par les consultants et ne reflètent pas nécessairement la position de la Commission.

Pour information

Le rapport complet est disponible sur le site du CITA, et téléchargeable gratuitement.

www.cita-vehicleinspection.org

En cas de problèmes, s'adresser au secrétariat du CITA ou par téléphone

cita.vehicleinspection@skynet.be
+32 (0)2 469 06 70

Le rapport est aussi publié par la Commission Européenne sur le site

http://ec.europa.eu/transport/roadsafety/publications/projectfiles/autofore_en.htm

Note pour la Presse

CITA est l'association internationale d'organisations publiques et privées impliquées dans l'inspection périodique et les contrôles routiers obligatoires des véhicules automobiles. La majorité des pays de l'Union Européenne sont membres du CITA

Les Directives Européennes sur l'aptitude à la circulation sont la Directive 96/96/EC pour les inspections périodiques et la Directive 2000/30/EC pour les contrôles routiers.

L'étude AUTOFORE a été financée à 50% par la Commission Européenne et à 50% par les contributions des membres suivants du CITA :

Applus+ Iteuve Technology en Espagne,
GOCA en Belgique,
Groupement des Professionnels du Contrôle Technique en France,
RDW Dienst Wegverkeer aux Pays-Bas,
SGS/National Car Testing Services en Irlande,
AB Svensk Bilprovning en Suède,
Vehicle and Operator Services Agency en Grande Bretagne,
DEKRA Automobil GmbH en Allemagne,
Société Nationale de Contrôle Technique sprl au Luxembourg,
A-Inspection Ltd en Finlande,
Driver and Vehicle Testing Agency en Irlande du Nord
Verband der Technischen Überwachungs-Vereine (VdTÜV) en Allemagne.

D'autres membres du CITA et participants ayant contribué à cette étude sont

Slovdekra en République Slovaque,
European Garage Equipment Association,
Bundesanstalt für Verkehr en Autriche,
Center for Vehicles of Croatia,
Environmental Systems Products Inc aux USA,
National Transport Authority en Hongrie,
Vietnam Register
Association des Services des Automobiles en Suisse.

Les autres membres du consortium 'Autofore' sont

argetp21
Institut für Kraftfahrwesen Aachen en Allemagne,
Instituto de Investigación Aplicada del Automóvil (IDIADA) en Espagne,
Knibb Gormezano & Partners en Grande Bretagne
Transport Engineering Research New Zealand Ltd en Nouvelle-Zélande.

Certaines recherches du projet ont été réalisées par l'Université de Cologne, l'Université de Prague et l'Organisation Néerlandaise de Recherches Scientifiques Appliquées (TNO) aux Pays-Bas.